

D. Pourquoi ne pas leur laisser cela?—R. C'est entièrement une question de principes, monsieur. Nous ne prétendons pas que la perte de ces 11 p. 100 soit pour nous un élément vital, mais nous disons que si vous voulez réglementer le transport en colis, il n'y a pas de raison au monde pour exclure aucune marchandise de la réglementation.

D. Vous continuez d'employer cette expression de "fret en colis". J'aimerais voir une interprétation précise, par les chemins de fer, de ce qu'est le fret en colis, car je me demande si, dans l'emploi ordinaire de cette expression, les chemins de fer comprennent tous les chargements de marchandises qui sont en balles ou en barils?—R. Il n'y a pas de doute, monsieur.

D. Je me le demande.—R. Il n'y a pas de doute. Je regrette de ne pouvoir aller plus loin que cela.

D. Vous avez des experts ici?—R. Ils vous fourniront volontiers le renseignement, monsieur Stevens.

D. Je demande ceci: quelle est la définition-type du fret en colis acceptée par la Commission de commerce entre Etats,—qui fait autorité en la matière,—d'après ses règlements?—R. Je demanderai à notre M. Jefferson de répondre à cela.

M. C. E. JEFFERSON directeur du trafic-marchandises du chemin de fer Pacifique-Canadien: Le fret en colis est tout le fret appartenant aux catégories prévues par le paragraphe E de l'article 2, qui comprend les sacs, balles, boîtes, caisses, barils, caisses à claire-voie ou tout autre contenant. Tel est le fret en colis.

D. (à M. Jefferson): Je le sais, mais est-ce l'interprétation sur laquelle les chemins de fer basent toujours leurs tarifs, quand ils emploient en conversation ordinaire et au jour le jour, l'expression "fret en colis"?—R. Oui, monsieur; et c'est la description que nous en donnons dans notre tarif ou nos classifications, quand nous nommons une marchandise et disons comment elle sera expédiée.

D. (à M. Jefferson): Sans tenir compte de ce qu'elle sera expédiée en chargements complets ou non?—R. Oui, monsieur.

M. Hamilton (à M. Jefferson):

D. Les rails d'acier sont-ils du fret en colis?—R. Naturellement, les rails d'acier ne sont que des rails d'acier. Nous n'employons pas d'autre expression pour eux; nous ne disons pas qu'ils sont du fret en colis ou en vrac, ou rien d'autre. Ils sont par eux-mêmes une marchandise. Nous avons tant de catégories, dont beaucoup en vrac ou en sacs. Une marchandise comme les rails est toujours expédiée pour ce qu'elle est. On ne pourrait l'expédier d'une autre façon.

Le vice-président (à M. Jefferson):

D. Avez-vous une classification pour le bois d'œuvre?—R. Le bois d'œuvre?

D. En petites quantités ou autrement. Vous le considérez habituellement comme du vrac, n'est-ce pas?—R. Il peut être considéré comme une marchandise en vrac ou une marchandise en colis; mais ce n'est que du bois.

L'hon. M. Stevens (à M. Jefferson):

D. Le ciment est-il toujours décrit par les chemins de fer comme du fret en colis?—R. A moins qu'il ne soit expédié en vrac.

D. Il n'est jamais expédié en vrac, ou presque jamais?—R. Il pourrait être mis dans un wagon comme le blé. Nous le décrivons comme en vrac ou en sacs. Il est expédié de cette manière.

M. Howden (à M. Jefferson):

D. Quand il est expédié en sacs, il devient du fret en colis?—R. Oui, monsieur.